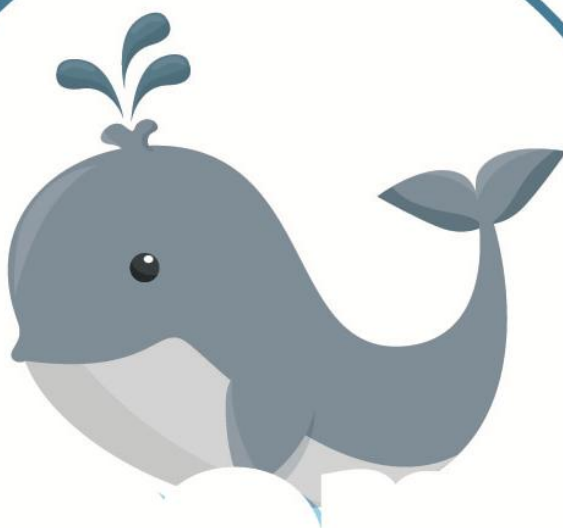


Année 2021



PROJET
d'établissement

Multi-accueil Frimousse

28 rue Saint Pierre
54830 Gerbéviller
03 83 73 20 25
frimousse@cc3m.fr

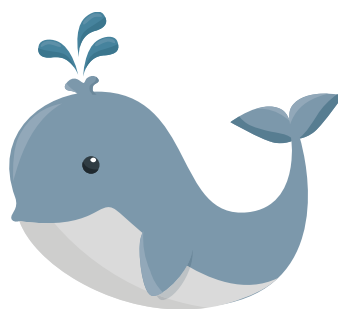
Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle
56, avenue Pierre Sémard
54360 Blainville-sur-l'Eau
03.83.71.43.62
secretariat@cc3m.fr - www.cc3m.fr

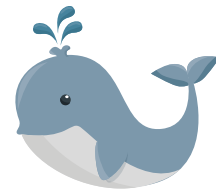


Sommaire

INTRODUCTION	4
PROJET SOCIAL	6
I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE	6
1. LE TERRITOIRE	6
2. LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	7
II. LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE	9
1. LES MULTI-ACCUEILS	9
2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	10
3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL	13
4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT	14
III. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	14
1. FERMETURES	15
2. L'ADMISSION	15
3. LE CONTRAT	16
LE PROJET ÉDUCATIF	18
LE PROJET PÉDAGOGIQUE	19
I. LES MODALITÉS D'ACCUEIL	19
1. LA PREMIÈRE VISITE	19
2. LA PÉRIODE D'ADAPTATION	19
3. LA JOURNÉE TYPE	20
II. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE	21
1. L'ACCUEIL	21
2. LE CHANGÉ, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIÈNE BUCCO DENTAIRE	22
3. LA PAUSE BOISSON	24
4. LES REPAS	24
5. LE SOMMEIL	26
6. LE GOÛTER	28
7. LE DÉPART	28
III. LES ACTIVITÉS	29
1. LE JEU LIBRE ACCOMPAGNÉ	29
2. LES ACTIVITÉS DIRIGÉES	30
3. JEUX EXTÉRIEURS	31

IV. LES TEMPS FORTS	32
1. L'ÉVEIL CORPOREL	32
2. L'HEURE DU CONTE	33
3. LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL	33
4. LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE	34
5. LE SPECTACLE DE NOËL	34
6. LE JARDIN PÉDAGOGIQUE	35
V. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ	35
1. ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS	35
2. MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE	36
VI. LA PEDAGOGIE BIENVEILLANTE	37





Introduction

Le projet d'établissement est un document écrit. C'est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire. Il est adapté aux besoins des usagers et de l'équipe. Il met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant fixée par arrêté du ministre chargé de la famille.

Plus concrètement, il représente la réflexion d'équipe sur la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne et la façon dont l'équipe va s'organiser pour accompagner l'enfant et sa famille quel que soit le type d'accueil proposé. Il révèle et aborde les valeurs éducatives portées par l'établissement d'accueil du jeune enfant.

Il permet :

- d'organiser, de faire évoluer les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- de communiquer sur les missions et les moyens de les réaliser ;
- de s'assurer que chaque personne participant à la vie active de la structure a une place et des missions bien définies dans le fonctionnement au quotidien de cette dernière ;
- de favoriser des échanges entre les différents partenaires sociaux à savoir :
 - l'équipe de professionnels
 - les parents
 - le gestionnaire
 - la Caisse d'allocations familiales (CAF)
 - la Protection maternelle et infantile (PMI)

Le projet d'établissement se compose de trois projets :

- **Le projet social**: il situe la structure dans son environnement social, contextuel et géographique.
- **Le projet éducatif de la structure** : il a pour but d'énoncer clairement les valeurs éducatives fortes que le multi-accueil souhaite porter. Les objectifs guident les démarches éducatives des professionnels et sont mis en œuvre à travers les actions du quotidien, tout au long du déroulement de la journée.
- **Le projet pédagogique de la structure**: il aborde un cadre plus pratique. Il permet de définir de façon concrète la façon dont le projet éducatif va être mis en place au quotidien.

Le projet social et le projet éducatif sont communs aux cinq multi-accueils intercommunaux. Seul le projet pédagogique est propre à chaque structure.

La période sanitaire actuelle oblige les professionnelles à adapter leurs pratiques, tout en mettant à l'honneur l'accueil bienveillant des enfants.

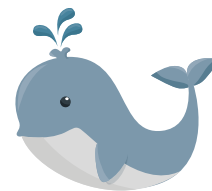


CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





Projet social

I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE

1. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) est une intercommunalité à fiscalité propre, composée de 37 Communes sur un territoire étendu sur plus de 260km². La Communauté de Communes est Installée au sein de la Région Grand-Est, dans le département de Meurthe-et-Moselle.

La CC3M est issue de la fusion en 2017 de la Communauté de Communes du Bayonnais et de la Communauté de Communes du Val de Meurthe (hormis Rehainviller), étendue aux communes d'Essey-la-Côte, Gerbéviller, Giriviller, Mattexey, Moriviller, Remenoville, Seranville et Vennezey issues de la Communauté de la Communes de La Mortagne. Elle compte 17 085 habitants (INSEE 2020).

Elle s'organise autour de trois bourgs-centres qui sont Bayon, Gerbéviller et Blainville-sur-l'Eau/Damelevières.



Le territoire dispose de nombreuses infrastructures communales, intercommunales et associatives relative à la petite enfance:

- 9 écoles maternelles
- Des Accueils Collectifs des Mineurs
- 5 multi-accueils
- 3 médiathèques
- 3 bibliothèques
- 1 ludothèque
- 1 relais d'assistant maternel
- 1 maison médicale (une autre en projet)
- 1 maison de santé (1 autre prévue pour 2022)
- 1 Établissement de Vie Social (EVS)
- 1 maison des Associations
- 1 Centre social

2. LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

A la création de la CC3M en 2017, les compétences exercées par les anciennes Communautés de Communes lui furent automatiquement transférées :

La Communauté de Communes du Bayonnais était compétente en matière de :

- Gestion et entretien d'un centre multi accueil pour les enfants de moins de 6ans
- Création, gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.

La Communauté de Communes de la Mortagne était compétente en matière de :

- Actions en faveur de la petite enfance (0 à 6 ans non scolarisés) : gestion et animation d'un centre multi accueil.
- Gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.
- Soutien aux structures gérant et animant des structures d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans non scolarisés.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe n'exerçait aucune mission en lien avec la Petite enfance. Les Communes possédaient la compétence.

Par délibération du 12 juillet 2017, la CC3M décide de conserver la compétence Petite enfance. Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle exerce les compétences suivantes :

- La gestion et entretien des cinq établissements multi-accueils communautaire, destiné à l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
 - Mirabel'ange à Bayon
 - Frimousse à Gerbéviller (déléguée à l'association ADMR Mortagne)
 - Bergamote à Blainville-sur-L'eau
 - Les P'tits Mousses à Blainville-sur-L'eau
 - Les Loupiots à Damelevières
- La création, gestion et animation de lieu assurant un service à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents. C'est notamment le cas du Relais et

Assistance Maternelle (RAM) et des Lieux d'Accueil Parent Enfant (LAPE) établies sur le territoire de la communauté.

Par délibération en date du 28 mai 2019 la CC3M met fin à la convention de délégation de la gestion du multi-accueil Frimousse et a voté en faveur d'une reprise en régie de la structure au 1^{er} janvier 2020.

Les autres compétences de la CC3M, sont les suivantes :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Développement touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (santé, jeunesse, personnes âgées, logement)
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Actions culturelles et socioculturelles d'intérêt communautaire
- Prestation de travaux de déneigement, d'entretien des espaces verts, chemins forestiers et menus travaux techniques
- Distribution publique d'énergie électrique
- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Transport et mobilité
- Convention chenil

II. LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

1. LES MULTI-ACCUEILS

a. LES STRUCTURES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CC3M a la gestion en direct de cinq multi-accueils :

- **MULTI-ACCUEIL BERGAMOTE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

Cour Jean Jaurès 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 73 52 / 06 48 74 28 30

bergamote@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL FRIMOUSSE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

28 rue Saint Pierre 54830 Gerbéviller

03 83 73 20 25 / 06 07 16 64 34

frimousse@cc3m.fr

La structure a été ouverte par l'association Relais en 2005 sous le nom La Ritournelle, dans des locaux situés à l'étage du périscolaire (géré par Relais également), au 6 rue des écoles à Gerbéviller (en face de la maison de retraite).

En 2013 la communauté de communes de la Mortagne (CCM) récupère la gestion du multi-accueil et la délègue à l'ADMIR Mortagne (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural), déjà implantée dans la commune. La structure change de nom et devient alors Frimousse.

En 2017 la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) voit le jour suite à la fusion de la CCM avec 2 communautés de communes voisines ; elle décide de conserver la compétence petite enfance et récupère la responsabilité de la gestion de Frimousse au 1^{er} janvier 2020. De nouveaux locaux sont construits en partenariat avec la commune de Gerbéviller, permettant au passage d'augmenter l'agrément de 18 à 20 places et la crèche déménage au 28 rue Saint Pierre en juillet 2020. Elle est située à proximité de l'école et du périscolaire.

- **MULTI-ACCUEIL MIRABEL'ANGE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

5 rue des hauts fossés 54290 Bayon

03 83 70 90 28 / 06 07 13 59 94

mirabelange@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL LES P'TITS MOUSSES**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

22 rue du Rendez-vous 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 04 59 / 06 48 74 28 48

lesptitsmousses@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL LES LOUPIOTS**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Capacité d'accueil : 24 places

4 rue Jean Moulin 54360 Damelevières

03 83 72 09 96 / 06 07 04 98 65

lesloupiots@cc3m.fr

2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La présence de deux adultes minimum est indispensable au fonctionnement de l'établissement, et à l'encadrement des enfants. Au minimum, un de ces adultes doit être professionnel diplômé de la Petite Enfance.

Le personnel de l'établissement est constitué:

- d'éducatrices de jeunes enfants ;
- d'une infirmière commune aux différents établissements ;
- d'auxiliaires de puériculture ;
- d'auxiliaires de soins (titulaires de CAP Accompagnant éducatif petite enfance/CAP Petite enfance ou expérimentées dans la profession d'assistante maternelle) ;
- d'agent(s) d'entretien.

Lorsqu'il est nécessaire, le personnel chargé d'assurer les remplacements sera qualifié et disposera de l'expérience requise pour la fonction à pourvoir. Les agents des autres structures intercommunales sont aussi sollicités pour effectuer ces remplacements.

La liste présentant le personnel est affichée dans le hall d'entrée à l'attention des familles.

b. LA DIRECTRICE

La directrice est titulaire du diplôme d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants et est placée sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Pôle Petite enfance et de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

Elle est garante de la qualité d'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles. Elle encadre l'équipe, les enfants, élabore et veille à l'application du projet d'établissement.

Elle assure la gestion administrative de la structure ainsi que l'organisation générale de l'établissement. Elle organise les réunions d'équipe et le suivi des stagiaires.

Elle garantit un suivi médical global de l'enfant, l'application des normes d'hygiène et de sécurité en lien avec l'infirmière et le médecin référent.

c. LA DIRECTRICE ADJOINTE

Elle assure la continuité de la fonction de direction, en collaboration avec la directrice et pendant son absence. Elle veille au respect du projet éducatif, encadre les enfants et joue un rôle d'animation au sein de l'équipe.

Elle participe aux activités d'éveil et à la vie de la structure en général. Elle veille à la mise en place d'un accueil qualitatif des familles et a pour fonction de les conseiller si besoin.

d. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins assurent les soins et l'éveil du jeune enfant en étant attentifs à son bon développement et plus particulièrement sur le plan de l'hygiène, de l'alimentation, du sommeil et de la santé.

e. LE PERSONNEL D'ENTRETIEN

L'agent d'entretien participe à la qualité de l'accueil des enfants en assurant l'entretien quotidien des locaux et des équipements. Il respecte les règles d'hygiène définies par les protocoles de la Communauté de Communes, conformément à la réglementation en vigueur.

f. L'INFIRMIÈRE

L'infirmière apporte son concours à la directrice pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

Elle veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement et la famille :

- à la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;
- à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière (mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé) ;
- aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales le cas échéant.

En concertation avec le médecin de l'établissement, elle définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles médicaux et enseigne au personnel de l'établissement les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.

L'infirmière intervient dans les 5 multi-accueils de la CC3M.

g. LE MÉDECIN DE L'ÉTABLISSEMENT

La Communauté de Commune a établi une convention par multi-accueil avec des médecins du territoire. Ils veillent en collaboration avec l'infirmière, à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Ils assurent les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois pendant la semaine d'adaptation.

Ils élaborent des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants porteurs d'un handicap ou souffrant d'une maladie chronique.

Ils réalisent une trace écrite si suite à notre échange téléphonique, ils ont préconisé une mesure spécifique (retour à domicile de l'enfant, consultation médicale conseillée....) concernant un enfant accueilli sur le multi-accueil.

Complémentaire de la PMI, le médecin d'établissement organise occasionnellement des actions d'éducation et de promotion de la santé pour renforcer les connaissances des professionnelles des multi-accueils et parler ensemble des interrogations de santé rencontrées sur le terrain.

h. LES AUTRES INTERVENANTS

• LES STAGIAIRES

Dans un objectif de transmission de savoirs et d'échanges professionnels, des stagiaires de différentes formations (par exemple, 3^{ème}, CAP Petite Enfance, Bac Accompagnement soins et services à la personne, formation Assistant de vie aux familles, d'auxiliaire de puériculture, ainsi que des stagiaires issus du Pôle emploi ou de la Mission locale) sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement.

Ils sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement. Ils sont présents auprès des enfants et sont amenés à s'occuper d'eux. Ces derniers restent sous la responsabilité des professionnels.

Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin de faciliter leur prise en charge. Il permet la présentation de la structure, de rappeler certaines informations essentielles au bon déroulement du stage.

• LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Les partenaires et les agents de la Communauté de Communes dont les interventions auront pour objectif de proposer des activités d'éveil aux enfants (contes, éveil corporel...) peuvent intervenir dans les structures en fonction des besoins et objectifs définis dans le projet pédagogique.

3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL

Les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.

En direction des parents

- Les Ram informent les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà de cette information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap), et orienter, sur des critères objectifs, les familles, vers un mode d'accueil correspondant.
- Les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.).

En direction des professionnels

Les Ram informent :

- tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;
- les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance. En outre, les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques. Les Ram offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Les Ram constituent un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
- Les Ram ne sont pas chargés de la formation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile mais ils contribuent à leur professionnalisation (groupes d'échanges entre professionnels, etc.).

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) ;
- d'actions favorisant le départ en formation continue.

Depuis novembre 2020, le RAM est situé dans les locaux administratifs de la CC3M.

4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) sont ouverts aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit.

La fréquentation d'un LAPE est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité.

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

Suite à la prise de compétence Petite Enfance au 1^{er} Janvier 2018, la CC3M a souhaité étendre les services rendus aux familles à l'ensemble du territoire.

Un partenariat avec l'association Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe a alors été contractualisé. Et à partir du 1^{er} janvier 2019, quatre communes accueillent les séances du LAPE : Mont-sur-Meurthe, Blainville-sur-l'Eau, Gerbéviller et Bayon. Les deux accueillantes sont issues de la communauté de commune Meurthe Mortagne Moselle, et du Centre Social de Mont sur Meurthe.

III. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Un règlement de fonctionnement unique pour l'ensemble des multi-accueils intercommunaux a été adopté en 2019 suite à la volonté de la Communauté de Communes d'harmoniser les pratiques.

Il présente les établissements, les horaires d'ouverture et période de fermeture, les conditions d'admission et d'inscription des enfants, la participation financière des familles, les droits et devoirs de chacun concernant la santé de l'enfant et son bien-être,.... Il est disponible sur le site internet de la CC3M.

Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels de la petite enfance conformément aux dispositions des décrets :

- n°2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- n°2007-230 du 20 février 2007 fixe le nombre maximal de places selon le type d'établissement et introduit la notion de règlement de fonctionnement ;
- n°2010-613 du 7 juin 2010 modifie le décret de 2007 et assouplit la capacité d'accueil des établissements ;
- aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales en vigueur

Le projet social présente un extrait du règlement. Pour plus d'informations et de précisions, se référer au document complet.

1. FERMETURES

Les établissements sont fermés :

- 3 semaines pendant l'été (les dates sont annoncées le plus tôt possible).
- 1 semaine pendant les vacances de fin d'année ;
- les éventuels ponts définis et communiqués ;
- en cas d'absences exceptionnelles des professionnels (en raison de formation professionnelle par exemple) ;
- ou en cas de force majeure.

Sous réserve des disponibilités et des contraintes d'organisation, un accueil occasionnel dans une autre structure que celle qui accueille habituellement leur enfant, pourra être proposé aux parents ou responsables légaux pendant la période estivale dans les cas suivants :

- en cas d'obligations professionnelles des deux parents ou responsables légaux non compatibles avec la période de fermeture estivale (avec présentation d'un justificatif des employeurs) ;
- au cas par cas, sur autorisation du Président de la Communauté de Communes et selon des besoins justifiés par les parents ou responsables légaux.

2. L'ADMISSION

a. LA PRÉINSCRIPTION

Les familles s'adressent aux services administratifs de la Communauté de Communes. Ils émettent leurs préférences via un formulaire de préinscription, concernant l'établissement ou les établissements dans lequel (lesquels) ils souhaitent prioritairement inscrire l'enfant. Les demandes sont ensuite enregistrées dans un document partagé avec l'ensemble des structures.

Le critère principal de priorité d'admission est la domiciliation sur le territoire de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle de l'un ou des deux parents ou responsables légaux. Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois à la date d'inscription ou d'entrée (en cas de déménagement programmé après le dépôt de la demande) de l'enfant dans l'établissement est demandé.

Les critères secondaires suivants sont également pris en compte (sans ordre de priorité):

- famille dont un autre enfant est actuellement en accueil régulier au sein de l'établissement ;
- famille avec un enfant porteur de handicap ou un autre enfant dans la même situation ;
- famille ayant une naissance multiple ;
- famille travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- ordre chronologique d'inscription.

Les admissions sont prononcées sous réserve des places disponibles dans les établissements et en tenant compte au maximum des demandes des parents ou responsables légaux.

b. L'INSCRIPTION

Lorsqu'une place est attribuée, un courrier est envoyé aux parents leur signifiant l'attribution de la place et dans quelle structure.

L'inscription est définitive lorsque le dossier d'inscription est rendu complet au multi-accueil, que les vaccinations sont à jour du calendrier vaccinal.

La date d'accueil convenue entre la directrice et les familles constitue le point de départ du contrat, et donc de la participation financière.

3. LE CONTRAT

a. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

- **Accueil régulier** : les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Il concerne tous les enfants de moins de 6 ans qui fréquentent régulièrement l'établissement selon un planning fixe et dont la place est réservée par un contrat annuel. Un contrat fondé sur le principe de la mensualisation est établi sur un volume d'heures déterminé avec les parents ou responsables légaux selon leurs besoins.
- **Accueil sur planning**: les besoins ne sont pas connus à l'avance et ne sont pas récurrents. La place est réservée par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel**: les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et ne sont pas récurrents. Il y a réservation ou non du temps d'accueil, sans toutefois établir un contrat. La durée d'accueil est variable en fonction des places disponibles.
- **Accueil d'urgence**: enfant n'ayant jamais fréquenté l'établissement et dont les parents ou responsables légaux ont un besoin d'accueil immédiat et temporaire qui ne se reproduira pas.

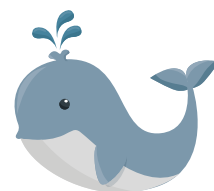
b. LA FACTURATION

- **Les Contrats réguliers** : le montant de la prestation est annualisé, c'est-à-dire qu'il est lissé sur toute l'année. Le forfait mensuel dépend du nombre d'heures d'accueil prévu au contrat. La période estivale est déduite du contrat ainsi que la semaine entre Noël et nouvel an et éventuellement les ponts prévus. une facture est envoyée pendant les congés d'été. Les heures supplémentaires réalisées au cours du mois sont ajoutées à ce montant mensuel fixe et les absences remboursées en sont déduites. Les congés supplémentaires sont déduits au fur et à mesure de leur utilisation.
- **Les Contrats sur planning** : le montant de la prestation est calculé en fonction des heures réservées pour le mois facturé. Les heures supplémentaires sont ajoutées et les absences non justifiées sont facturées.

- **L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence** : le montant de la prestation facturée prend en compte le nombre d'heures réelles de présence ainsi que les absences non justifiées.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources avant abattements de l'année n-2 et d'un taux d'effort défini par la Caisse nationale d'allocations familiales et calculé selon le nombre d'enfants à charge.

Les factures sont envoyées par courrier par le trésor public. Elles sont à payer directement auprès du Trésor public.



Le projet éducatif

Accueillir l'enfant et sa famille

C'est reconnaître l'enfant comme individu unique, avec son histoire, son développement, sa personnalité. Instaurer une relation de confiance avec ses parents est primordial pour nous. Une relation basée sur le respect, l'écoute, la transparence et le non-jugement permet une prise en charge adaptée et de qualité à l'enfant. Soutenir les parents dans leur fonction parentale et les associer à la vie de la structure fait également partie de nos priorités.

Assurer le bien-être de l'enfant

C'est tout d'abord être à l'écoute des besoins et des émotions de l'enfant, les respecter et y apporter une réponse adaptée. Ceci en respectant ses rythmes physiologiques et sans devancer ses acquisitions. C'est également offrir un environnement accueillant, adapté, sécurisé et stimulant. Des repères de lieu, d'aménagement de l'espace, de temps et de personnes permettent d'assurer la sécurité affective de l'enfant. C'est tout simplement, l'aider à grandir sereinement dans un cadre bienveillant.

Participer à l'éveil et l'épanouissement de l'enfant

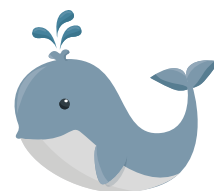
C'est proposer un environnement stimulant où l'enfant pourra évoluer à son rythme. L'éveil des sens, la créativité, la découverte, l'expérimentation mais avant tout le plaisir sont les mots d'ordre! L'expression corporelle et verbale sont favorisées à travers des jeux, des lectures, des chants, des sorties, des activités manuelles,...

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

C'est avant tout l'encourager, le valoriser et le guider afin qu'il parvienne à faire par lui-même. Ceci en tenant compte de son développement psychomoteur, affectif, intellectuel mais aussi de sa personnalité. C'est une étape nécessaire au développement de sa confiance en lui, de l'estime de lui et de la construction de son identité.

Favoriser la socialisation de l'enfant

C'est aider l'enfant à trouver sa place dans le groupe. Les notions de respect, de partage, d'entraide et de coopération font parties intégrantes de notre quotidien. L'enfant va apprendre petit à petit à vivre avec ses pairs, à s'ouvrir aux autres et au monde!



Le projet pédagogique

I. LES MODALITÉS D'ACCUEIL

1. LA PREMIÈRE VISITE

Les parents prennent rendez-vous au plus tard un mois avant la date du premier jour de garde (si cela est possible) afin de rendre le dossier complet et avec tous les documents demandés, visiter la crèche et prévoir les premiers jours d'adaptation.

Ce premier contact est très important, il permet de visualiser les lieux, d'observer, de sentir « l'ambiance », de se mettre en confiance, d'avoir des informations et de comprendre le fonctionnement général.

Un dossier d'accueil (en cours de rédaction) sera remis à la famille à cette occasion.

Le multi-accueil Frimousse se compose de :

- Un sas et une grande entrée
- Une salle de vie principale, avec une structure de psychomotricité
- Une salle de repas et d'activités, attenante à la cuisine
- Une petite salle d'activités diverses (nommée « salle rose »)
- Une salle de change et une petite salle d'eau
- 3 dortoirs
- Une buanderie
- Un bureau
- Une salle de pause, des toilettes et des vestiaires pour le personnel

2. LA PÉRIODE D'ADAPTATION

La période d'adaptation va permettre à l'enfant, aux parents et aux professionnelles d'apprendre à se connaître et installer un climat de confiance réciproque, nécessaire pour que la séparation se passe pour le mieux.

Elle s'étale en moyenne sur une semaine, juste avant l'accueil définitif. Toutefois, elle peut être modulée en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités de la famille.

L'adaptation se déroule le plus souvent de la manière suivante :

- La première heure, le parent reste avec l'enfant dans la structure ; c'est l'occasion de découvrir le fonctionnement de la structure et de se familiariser avec la crèche. Une professionnelle échange avec l'enfant et son parent et remplit avec ce dernier une fiche renseignant les habitudes de vie de l'enfant qui reste à disposition de l'ensemble du

personnel ; ainsi l'accueil de l'enfant est individualisé et harmonisé du mieux possible avec ses habitudes de la maison. Le parent peut poser les questions qu'il souhaite et l'enfant appréhende ce nouvel environnement avec la présence rassurante et sécurisante de papa ou maman à ses côtés. La collaboration entre les parents et le personnel est indispensable.

- Le lendemain, l'enfant reste seul environ une heure. Dans la mesure du possible, un des membres de l'équipe présente lors de la première heure d'adaptation est là, assurant un repère pour l'enfant et le parent.
- Puis l'enfant est accueilli sur un temps plus long (1h30 à 2h).
- Ensuite, en fonction de son âge et de son futur planning d'accueil, l'enfant participe à un moment clé de la journée (repas, sieste, activité encadrée...)
- Enfin l'enfant est présent une « petite » journée, comprenant au moins un repas et une sieste.

Ce planning d'adaptation n'est pas figé. Il peut tout à fait évoluer en fonction de l'aisance de l'enfant, de la disponibilité des parents, de leurs ressentis et de leurs souhaits afin que la séparation soit la plus douce possible pour l'enfant et la famille.

3. LA JOURNÉE TYPE

La structure ne comporte pas de sections mais les enfants sont séparés en petits groupes à différents moments de la journée, en fonction de leur âge mais surtout de leur développement.

Le déroulement d'une journée à la crèche est toujours sensiblement le même ; cela permet à l'enfant de se repérer dans la journée et le rassure.

Les jeunes enfants ont besoin d'un environnement stable, fiable et prévisible comme base à leur sérénité physique et psychique. Ils ont besoin de repères sur lesquels s'appuyer pour être sécurisés et grandir. L'enfant dispose de repères dans l'espace, en bénéficiant chaque jour des mêmes lieux où il trouvera les jeux, les livres, au même endroit, son propre lit dans la chambre...

Repères dans le temps également, représentés par les différents moments de la journée comme le sommeil, le jeu, le repas, le change. D'où l'importance de préciser ces moments et de les verbaliser à l'enfant :

- 7h00-9h15 : accueils/jeu libre accompagné
- 9h15-10h : changes/couchers des plus petits
- 10h00 : pause boisson puis temps de regroupement (comptines)
- 10h15-11h00 : décroisement et activités/jeux divers
- 11h00-11h15 : début du repas pour les plus petits, rangement et lavage de mains pour les plus grands
- 11h15-12h15 : repas puis jeu libre accompagné
- 12h15-12h45 : changes/jeu libre accompagné/couchers pour les plus petits
- 12h45-13h00 : temps de retour au calme pour les plus grands (histoires) puis couchers
- 13h00-15h15 : réveillés échelonnés/changes/jeu libre accompagné/activités
- 15h15-15h30 : début du goûter pour les plus petits, rangement et lavage de mains pour les plus grands

- 15h30-16h00 : goûter
- 16h00-17h00 : décroisement et activités/jeux divers
- 17h00-18h30 : départs/jeu libre accompagné

Ces repères spatio-temporels s'accompagnent de rituels qui permettent à l'enfant d'anticiper les événements à venir et de se repérer dans le temps : se laver les mains avant de passer à table, se rassembler pour chanter avant les activités le matin, écouter une histoire avant la sieste...

II. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

1. L'ACCUEIL

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est important. En effet, il s'agit d'un moment crucial : pour le parent, qui peut se sentir inquiet, culpabilisé par l'obligation de laisser son enfant ; et pour l'enfant, pour qui cette séparation peut être vécue comme une insécurité. Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc de contribuer à la sécurité affective de l'enfant pendant cette étape déterminante.

Les locaux sont adaptés à l'éventuel accueil d'enfant(s) porteur(s) de handicap(s).

La crèche ouvre à 7 heures. Les accueils s'échelonnent tout au long de la matinée, voir jusqu'en début d'après-midi, en fonction des besoins/horaires des parents.

Les parents sonnent à la porte d'entrée, la professionnelle peut grâce au visiophone leur ouvrir la porte à distance. Ils ont à leur disposition une petite pièce à l'entrée pour entreposer leur poussette ou cosy.

Les parents peuvent entrer, en enfilant des sur-chaussures, jusqu'au vestiaire des enfants, où sont prévus des casiers individuels (un par enfant ou par fratrie).

Des bancs et une table à langer sont à disposition pour le déshabillage des enfants. Les plus grands essaient de se déshabiller seuls et de ranger leurs affaires ; ils laissent leurs chaussures dans le 1^{er} sas, sur un meuble à roulettes prévu à cet effet, afin de garder l'entrée propre.

Une professionnelle accueille l'enfant en lui disant bonjour et en le nommant par son prénom. Elle note les informations (sommeil, appétit, humeur, santé...) données par les parents sur la feuille de transmission ; ceci permet la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

C'est le moment de dire au revoir ; une professionnelle accompagne ce moment souvent difficile pour l'enfant de différentes manières : en faisant un câlin, en verbalisant (papa est parti travailler, il revient te chercher ce soir), en expliquant le déroulement de la journée (maman revient après le goûter), en proposant un jeu, en donnant le doudou et/ou la tétine.

Les enfants arrivent le matin avec leurs doudous et/ou tétines personnels (objets qui doivent être sans danger pour eux et pour les autres enfants), qui sont donnés à la demande ou lorsque le besoin est observé, tout au long de la journée. Le doudou constitue un repère important pour l'enfant, le

rassurant en l'absence de ses parents ; c'est un repère affectif essentiel qui fait le lien entre la maison et la crèche.

Au travers de l'utilisation libre de cet objet, l'enfant apprend à se séparer en douceur de ses parents, à vivre sereinement les passages les plus délicats de son développement : poussée dentaire, apprentissage de la marche et de la propreté, chagrin, petit bobo...

Les doudous sont laissés à disposition des enfants dans un présentoir à poche, accroché à leur hauteur dans la salle de vie, leurs permettant un libre accès et la possibilité de ranger/reprendre le doudou à tout moment. Toutefois l'équipe invite les plus grands à les poser lors des temps d'activités ou de repas afin qu'ils ne les salissent pas et à ôter la tétine lorsqu'ils parlent.

Les doudous et les tétines peuvent rester à la crèche. Les tétines sont nettoyées et stérilisées une fois par semaine et chaque fois que nécessaire. Les doudous sont rendus régulièrement aux parents pour être lavés.

Pour éviter toute source de conflit et pour des raisons de sécurité, tout autre objet personnel (jouet, livre) est remis dans le sac de l'enfant.

2. LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIÈNE BUCCO DENTAIRE

On dénombre plusieurs temps de changes fixes sur l'ensemble de la journée :

- avant la pause-boissons du matin.
- après le repas de midi
- à chaque coucher et à chaque lever

Et bien sûr, en dehors de ces temps fixes, aussi souvent que nécessaire.

Les affaires personnelles de l'enfant (habits, liniment, coton...) sont rangées dans un panier à son nom en salle de change.

La manière d'aborder les soins et le change est adaptée à chaque tranche d'âge.

• CHEZ LES PETITS

Le change de bébé est un moment important de communication. C'est aussi un moment d'échanges individualisés et privilégiés, de bien être, de plaisir qui permettent à l'enfant de découvrir son corps. L'adulte va verbaliser les soins prodigués, nommer les différentes parties du corps. Il manipulera l'enfant avec des gestes délicats et bienveillants.

La professionnelle prépare le matériel nécessaire avant le début du change, garde une main sur l'enfant et ne le quitte pas des yeux.

L'enfant est installé sur une serviette éponge ; le change est réalisé avec un gant de toilette (systématiquement mis au sale à chaque change) et de l'eau. En cas de selles, les professionnelles utilisent des lingettes (sauf allergies), nettoient le siège à l'eau et au savon puis rincent à l'eau.

Les couches, le savon hypoallergénique, les lingettes pour le change ainsi que les unidoses de sérum physiologique et les mouchoirs sont fournis par la crèche.

Les parents peuvent apporter leur propre produit nettoyant (liniment et coton, lait de toilette...) et couches personnelles s'ils préfèrent. Les couches et les cotons lavables sont autorisés.

De la pâte à l'eau, fournie par les parents, est appliquée sur le siège en cas de besoin.

Si les vêtements de l'enfant sont salis et/ou mouillés, l'adulte veille à lui en mettre des propres et secs ; les habits de change, adaptés à la taille et à la saison, sont fournis par les parents et stockés dans le panier personnel de l'enfant.

Si nécessaire, lors du change, la professionnelle réalise un lavage de nez, qui est essentiel à la bonne respiration du bébé, notamment avant la sieste ou avant un repas. Il est nécessaire de verbaliser et rassurer l'enfant après ce geste.

- **CHEZ LES GRANDS**

Le plan de change est muni d'un escalier pour faciliter l'installation des enfants plus grands sur la table à langer.

A un certain moment de leur développement (différent pour chaque enfant), les petits ont envie d'imiter les grands : ils commencent à aller sur le pot ou les toilettes. Il y a 3 toilettes adaptés aux enfants dans la salle de change, séparés par des cloisons pour l'intimité et un pot.

L'acquisition de la propreté dépend de la maturité neuromotrice et psychique de l'enfant, il doit être prêt dans son corps et dans sa tête. Le personnel accompagne l'enfant à être propre selon son rythme pour qu'il prenne lui-même plaisir à grandir et non pas pour faire plaisir à l'adulte. L'acquisition de la propreté est un grand pas vers l'autonomie.

Dès que l'enfant semble prêt pour cette nouvelle aventure, les professionnelles et la famille prennent le temps d'échanger sur ce sujet. Le pot est donc proposé en simultané à la maison et au multi-accueil. Tous les signes (a fait sur le pot/WC, couche sèche, a demandé le pot/WC...) sont notés sur la feuille de transmission afin de transmettre aux parents et nous permettre d'évaluer si l'enfant est réellement prêt.

Lorsqu'un enfant émet le souhait de retirer sa couche, l'équipe professionnelle l'encourage dans sa décision en lui enlevant.

Si un « incident » se produit, l'adulte minimise cette situation et rassure l'enfant afin de ne pas le bloquer. Même si les professionnelles sont au plus près des besoins de chaque enfant, il se peut que ce dernier ait des « oublis » car il est trop occupé à jouer ou n'arrive pas à verbaliser son envie au bon moment.

Il arrive parfois qu'un événement stressant (déménagement, naissance dans la famille, ...) puisse faire faire un retour en arrière aux enfants ayant acquis la propreté. Il n'y a rien d'inquiétant, cela est tout à fait normal. Il faut alors rassurer l'enfant et lui proposer de recommencer lorsqu'il sera de nouveau prêt.

L'enfant est le seul acteur dans cet apprentissage, c'est pourquoi il est très important que l'adulte reste au plus près des besoins de chacun et que chaque enfant ait un accompagnement individualisé.

La professionnelle accompagne l'enfant dans son désir d'autonomie : elle patiente s'il veut essayer de faire seul, apporte son aide quand il le souhaite, l'encourage et le valorise afin de renforcer sa confiance en lui et lui donner envie de continuer et de progresser.

S'habiller, se déshabiller, se laver les mains (lavabo adapté à leur taille), s'essuyer les mains avec une petite serviette et la mettre ensuite dans le panier à linge, tirer la chasse d'eau, prendre une couche, attraper son panier et y ranger ses affaires (les paniers des plus grands sont volontairement rangés

sur les étagères les plus basses afin qu'ils puissent les attraper eux-mêmes) ... sont autant d'occasion pour les enfants de manifester leur désir d'autonomie et de l'expérimenter.

Chaque change ou soin effectué est noté sur la feuille de transmission.

3. LA PAUSE BOISSON

Après le temps de change, vers 10h, de l'eau (eau du robinet à partir de 1an) est proposée aux enfants qui le souhaitent ; dans un petit verre pour les grands, dans leur biberon personnel ou un bec verseur pour les plus petits.

Une pince nominative est accrochée sur chaque verre ensuite pour les conserver pour le repas de 12h ; les enfants qui le souhaitent peuvent essayer de l'accrocher eux-mêmes.

4. LES REPAS

Bien manger est essentiel pour rester en bonne santé. La petite enfance est une période où l'enfant va découvrir différentes textures et saveurs.

La structure a choisi un prestataire qui livre les repas en liaison chaude pour le plat principal et froide pour l'entrée, le fromage et le dessert. La conservation et le maintien en température s'effectue selon un protocole qui nous est donné.

• CHEZ LES NOURRISSONS :

Pour encourager l'allaitement maternel la structure propose, aux familles qui le souhaitent, de poursuivre cet allaitement au multi-accueil :

- soit la famille apporte le lait maternel en quantité suffisante pour la journée. Des protocoles sont mis en place selon les recommandations sanitaires afin de respecter les normes d'hygiène et de sécurité.
- soit les mères ont la possibilité de venir sur place en fonction du rythme alimentaire de leur enfant. Un espace leur est dédié selon l'heure : chambre des grands, bureau, salle rose. L'équipe s'assure que ce moment de retrouvailles soit fait dans un environnement bienveillant.

Pour les familles qui ont fait le choix de donner du lait maternisé à leur enfant, elles fournissent une boîte de lait neuve ou des dosettes (étiquetées avec le nombre de mesures de lait), de l'eau en bouteille et un biberon.

• CHEZ LES PETITS

La diversification alimentaire est poursuivie dès qu'elle est mise en place à la maison. Dans un premier temps, c'est la famille qui apporte les petits pots (fait maison ou industriel) dans le respect de notre protocole.

Dès que l'enfant est en capacité de manger une alimentation composée de légumes et féculents mixés ensemble, la structure propose les repas.

Texture lisse : pour les enfants de 6 à 12 mois environ, composé d'un plat (légumes + féculents et éventuellement protéines) et d'une compote ou d'un biberon de lait personnel.

Texture moulinée : pour les enfants de 12 à 18 mois environ, composé d'un plat (légumes, féculents et protéines), d'un laitage (yaourt ou fromage) et d'une compote.

L'heure du repas varie en fonction de l'heure de la prise du petit déjeuner et des signes de faim. Le biberon est donné dans les bras de l'adulte.

Lorsque l'enfant commence la diversification alimentaire, il est installé dans un transat ou une chaise haute en fonction de son âge et de sa posture. Le repas est donné individuellement, c'est un moment privilégié.

A la fin du repas, l'enfant reste un petit moment sur la chaise haute ou le transat pour faciliter sa digestion. Des jouets lui sont proposés.

Dès que l'enfant est en capacité de manger à table, il est installé sur une petite chaise avec accoudoirs, les pieds touchant le sol devant une table. Si l'enfant manifeste le désir d'essayer de manger seul, la professionnelle lui donne une cuillère et l'aide avec une deuxième cuillère.

- **CHEZ LES GRANDS**

L'enfant mange un repas complet composé d'une entrée, d'un plat (légumes, féculents et protéines), d'un laitage (fromage/yaourt) et d'un dessert (fruit, compote, tarte...)

Les enfants se placent sur l'une des deux tables qui se trouvent dans la salle de repas après s'être lavés les mains.

Les enfants sont installés sur deux tables afin de faire 2 petits groupes pour que le temps du repas reste un moment de convivialité, pour que les enfants puissent échanger facilement. Et toujours sous l'œil bienveillant des professionnelles.

Les repas sont proposés aux enfants sous forme de « plateau repas », c'est à dire que tout leur est proposé en même temps, de l'entrée au dessert et c'est l'enfant qui choisit dans quel ordre il veut manger son repas.

En procédant ainsi, l'enfant est autonome, mange à son rythme. Pour les plus rapides, ils ne sont pas contraints à attendre leurs camarades.

Dès qu'un enfant a fini de manger, il débarrasse s'il le souhaite sa table en mettant tout sur un chariot qui se trouve dans la salle : il vide les restes de ses plats dans un bac et dépose son assiette, son verre, ses couverts et ses coupelles sur un endroit prévu à cet effet. Les premières notions de tri sont abordées avec un bac pour ce qui se recycle (pots, opercules) et un autre pour les restes alimentaires.

Ensuite il prend un gant de toilette, se lave le contour de sa bouche et ses mains. Puis il enlève sa bavette et la met dans un panier de linge sale avec le gant de toilette.

Le temps du repas est un moment important de la journée. Il se passe dans un milieu serein, les enfants mangent à leur rythme.

Le temps du repas valorise :

- L'autonomie : choix de l'ordre du repas, débarras de la table, nettoyage du visage

- La place du parent : il a la possibilité de rentrer dans la structure pour donner le repas/goûter à son enfant s'il vient le récupérer à ce moment là
- La socialisation : repas partagé
- L'épanouissement, l'éveil : découverte de nouvelles textures et saveurs et le plaisir de manger
- Le bien être : prise des repas dans un milieu calme et mobilier adapté à chaque tranche d'âge

5. LE SOMMEIL

Dormir est une action vitale qui permet la récupération de la fatigue nerveuse et physique.

Dormir permet également de consolider la mémoire et de faciliter la gestion des émotions.

Mais la collectivité peut être une source de tension et de fatigue (bruit, sollicitation,...).

S'endormir dans une chambre collective n'est pas toujours facile et génère parfois quelques contrariétés : se séparer d'un jouet, des copains ou des adultes.

Ce sommeil ne sera pas le même qu'à la maison, mais le multi accueil met tout en œuvre pour le favoriser dans un milieu calme et serein tout en respectant le rythme de chacun.

La structure possède 3 chambres, nommées dortoirs des grands, des moyens et des bébés. L'équipe veille à y maintenir une température entre 18 et 20°. Les volets sont baissés mais jamais fermés totalement pour créer une pénombre et des « ciels étoilés » se trouvent dans chacune des chambres : ce sont de petites lumières tamisées insérées dans le plafond qui apportent une douce lumière rassurante. Des boîtes à musique se trouvent chez les bébés et les moyens.

Dans celle des bébés et des moyens se trouvent des lits à barreaux, dont les barreaux coulissent pour faciliter ergonomiquement le coucher et le lever et les enfants y dorment en body dans une turbulette. Il n'y a pas de tour de lits pour des raisons de sécurité.

Chez les grands, il y a 2 ou 3 lits à barreaux où les enfants dorment en turbulette et des lits couchettes (pour favoriser l'autonomie) où les enfants dorment en sous-vêtements dans un sac de couchage.

Chaque enfant a un lit attribué. La répartition se fait en fonction de l'âge de l'enfant (les plus grands sont sur des couchettes), de son rythme et de ses jours de présence. Et par conséquent, 2 enfants peuvent se partager le même lit s'ils ne viennent pas le même jour. Donc la literie sera entièrement changée. L'équipe se repère grâce au plan de la chambre accroché devant avec le nom de l'enfant collé à l'emplacement du lit dans lequel il a dormi.

Il peut arriver qu'un enfant soit couché dans une autre chambre que celle habituelle si cela permet de favoriser son sommeil et celui des autres enfants déjà endormis.

• CHEZ LES PETITS

Pour les bébés n'ayant pas encore de rythme régulier, l'observation de l'adulte est très importante : si l'enfant présente des signes de fatigue (bâillements, pleurs, frottements des yeux, humeur de l'enfant), l'adulte lui propose d'aller se reposer à n'importe quel moment de la journée.

Certains ont encore besoin d'une sieste le matin et l'après-midi :

Le matin : les enfants sont couchés en fonction de leur réveil et de leur état de fatigue, tout en essayant d'harmoniser au mieux les levers et les couchers pour que le sommeil soit le moins possible perturbé (pleurs...). La surveillance de la sieste se fait avec le baby-phone et toutes les 20 minutes, une professionnelle va dans le dortoir pour s'assurer que les enfants qui dorment vont bien, et note son passage sur une feuille prévue à cet effet.

Si un enfant n'arrive pas à trouver le sommeil, l'adulte peut rester auprès de lui pour le bercer dans le lit ou dans les bras, sinon il est levé. Et dès qu'un enfant est réveillé, nous allons le chercher afin de préserver le sommeil des autres.

L'après-midi : en début d'après-midi, nous couchons tous les enfants qui en ont besoin. Généralement, ils sont couchés vers 13h. Si besoin, une professionnelle reste avec eux le temps de l'endormissement de chacun. Elle quitte la chambre lorsque tous les enfants dorment et veille à mettre en marche le baby phone. Ensuite elle effectue un passage toutes les 20 minutes pour s'assurer que tout le monde se porte bien.

Les levers s'échelonnent en fonction du réveil de chacun.

En milieu ou fin d'après-midi, des enfants peuvent être également recouchés.

Nous procédons de la même façon que pour la sieste du matin.

• CHEZ LES GRANDS

Ils font une sieste l'après-midi à partir de 13h. Sauf exception, si un grand a besoin d'une sieste le matin, nous le coucherons et à l'inverse, si un enfant s'est levé tard, nous ne le coucherons pas.

Lorsque tous les enfants sont prêts, passés aux toilettes, changés, déshabillés, nous leur proposons un temps calme avant de les emmener dans le dortoir. Lors de ce temps, les enfants sont regroupés et une professionnelle leur raconte des histoires.

Ensuite, les enfants qui le souhaitent forment un petit train et chantent une chanson en se rendant dans leur dortoir.

Les enfants s'installent sur leur couchette ou sont couchés dans les lits à barreaux par la professionnelle. Elle accompagne l'endormissement et reste avec eux jusqu'à ce que les premiers se réveillent (sauf personnel réduit ou besoins autres, alors elle quittera le dortoir lorsque tout le monde dort), mais elle veille à retourner régulièrement dans le dortoir pour vérifier que tout le monde va bien : si des enfants sont sur une couchette, elle passe toutes les 10 minutes sinon c'est un passage toutes les 20 minutes. Elle note son passage sur la feuille prévue à cet effet.

Les enfants sont levés au fur et à mesure de leur réveil et vont rejoindre leur salle où une professionnelle les attend.

Afin de respecter au mieux le sommeil de chacun des enfants, nous évitons de les réveiller. Car si un enfant dort, c'est qu'il en a besoin. Toutefois, il peut y avoir des exceptions :

- Si un nourrisson laisse passer un temps trop important depuis son dernier biberon (5h/6h)
- Si un grand dort depuis plus de 3h/3h30 et que cela rend trop tardif son coucher le soir (endormissement à 22h/23h, fatigue le matin au réveil)
- S'il est l'heure pour le parent de le récupérer, nous laissons le choix au parent de laisser son enfant dormir ou de nous accompagner dans la chambre pour le réveiller en douceur

Chaque enfant est couché avec son doudou et sa tétine et les garde avec lui au lever. Des doudous et tétines peuvent être prêtés par la crèche en cas d'oubli.

6. LE GOÛTER

Pour les petits le goûter est donné en fonction de l'heure du repas de midi et des signes de faim observés par l'équipe.

Les plus grands sont installés vers 15h30, avec un échelonnement en fonction de leur heure de réveil.

Le multi-accueil propose 3 types de goûters :

- une compote et un biberon de lait personnel et éventuellement un biscuit
- une compote et un yaourt et éventuellement un biscuit
- fruit ou compote avec un laitage et un gâteau pour les grands

A l'occasion de l'anniversaire de leur enfant, les parents peuvent apporter de quoi le fêter : gâteau emballé avec liste d'ingrédients et date de péremption, boissons non gazeuses, bonbons mous. C'est un temps festif apprécié des enfants : l'enfant dont c'est l'anniversaire est fier de souffler ses bougies devant ses copains et de leur offrir du gâteau et des bonbons. Les professionnelles prennent des photos de l'enfant soufflant ses bougies et les transmettent aux parents qui partagent ainsi un petit morceau de vie de crèche avec leur enfant.

7. LE DÉPART

Le temps des retrouvailles entre parents et enfant est un moment privilégié, parfois fort en émotions.

Dans les mêmes conditions qu'à l'accueil du matin, une professionnelle est présente pour faire le départ des enfants. Elle explique en utilisant la feuille de transmission, remplie au fur et à mesure de la journée, le déroulement de la journée de son enfant : repas, sommeil, changes mais aussi activités, jeux, moments forts, petites anecdotes...

C'est souvent l'occasion pour le parent, qui est moins pressé que le matin, d'échanger plus longuement avec les membres de l'équipe, poser des questions, demander des conseils. Ce temps d'échange renforce la relation de confiance qui s'instaure entre les professionnelles et les parents.

III. LES ACTIVITÉS

Jouer c'est amusant mais c'est surtout essentiel. L'enfant a besoin de jouer pour comprendre le monde qui l'entoure. Cela lui permet de faire des découvertes, d'expérimenter, de se construire, de se socialiser, d'apprendre par le plaisir, ... En somme, de s'ouvrir au monde et aux autres. Le jeu est indispensable et a des effets positifs sur tout le développement de l'enfant, tant sur le plan physique, intellectuel, que social.

Pour que l'enfant joue, il a besoin d'être rassuré par le regard et l'attitude bienveillante et contenante d'un professionnel attentif et qu'il soit en sécurité au sein de la structure. L'enfant peut se mouvoir librement au sein d'un espace sécurisé et sécurisant.

L'aménagement d'espaces adaptés favorise le libre choix et l'accès de façon autonome.

Il est important de s'appuyer davantage sur le développement de l'enfant que sur son âge pour lui proposer des jeux adaptés à ses capacités (chaque enfant évolue à son propre rythme).

Pour les enfants, toutes les actions de la journée sont source d'activités, d'apprentissage et d'expérimentation.

Des moments plus précis sont définis dans le déroulement de la journée comme des temps de jeu libre accompagné ou d'activités dirigées (cf journée type).

1. LE JEU LIBRE ACCOMPAGNÉ

L'enfant a un accès libre à différents jeux mis à sa disposition. L'aménagement de l'espace et le matériel proposé se font en lien avec son développement et ses besoins. L'enfant décide ainsi de l'objet mais également de la manière dont il veut l'utiliser.

Certains jeux sont en accès libre et d'autres sont proposés et changés aussi souvent que nécessaire.

Cela permet à chaque enfant de jouer, de manipuler, d'expérimenter autant de fois qu'il le veut, autant de fois qu'il en a besoin. Mais aussi d'apprendre à vivre avec les autres en écoutant, en communiquant, en partageant, en patientant, en négociant, ...

On parle de jeux libre accompagné car la professionnelle, si elle n'interfère pas forcément, reste néanmoins physiquement et psychiquement disponible auprès de l'enfant avec une attitude bienveillante où elle se place à la hauteur de l'enfant, l'observe, est à son écoute, l'accompagne, l'encourage, le valorise et le félicite dans ses différentes acquisitions.

- **LES PETITS**

Dès le plus jeune âge, l'enfant est invité à évoluer sur le tapis dans une position qu'il maîtrise. Il pourra ainsi apprendre à découvrir son corps et ses limites, faire ses expériences motrices et les assimiler : avancer à son propre rythme.

Les professionnelles accompagnent les petits au quotidien par un regard soutenant, une verbalisation, des encouragements, des félicitations dans un environnement sécurisé, rassurant et stimulant.

L'équipe est attentive aux besoins d'individualité dans le groupe, de contact physique et de tendresse, et y répond avec bienveillance. L'observation et la connaissance de l'enfant permettent aux professionnelles de répondre de la manière la plus adaptée aux besoins de chacun.

Un parc est disponible et permet d'offrir au besoin, un environnement sécurisé aux plus petits. Un panneau d'activité et un miroir s'y trouvent pour développer la découverte sensorielle.

Portiques, jeux musicaux et sonores, hochets de différentes formes et textures, ballons légers, livres souples... sont proposés pour permettre à l'enfant de s'éveiller et d'expérimenter en toute sécurité.

Les petits profitent également des temps de comptines, notamment lors du regroupement de 10h.

L'équipe a créé des bouteilles sensorielles qui sont proposées aux petits comme aux plus grands.

• LES GRANDS

En fonction des pièces (salle de vie, salle de repas, salle rose) les jeux mis à disposition sont variés : poupées, dinette, garage et voitures, train, ferme et animaux, déguisements, jeux de manipulation, jeux de construction, personnages, livres, toboggan, ballons, modules...

Chacun de ces jeux va permettre de développer et expérimenter une compétence différente : motricité et motricité fine, imagination, socialisation, créativité, découverte du corps...

La grande entrée de la structure est mise à profit pour faire du vélo, porteur ou trottinette avec plus d'espace.

L'adulte peut également utiliser un jeu comme support à une activité semi-dirigée s'il observe le besoin pour les enfants d'être accompagnés dans son utilisation (et si on faisait une tour avec les lego ?)

2. LES ACTIVITÉS DIRIGÉES

Lors des temps de décloisonnement (cf journée type), une professionnelle va proposer une activité plus dirigée, avec un petit groupe d'enfants. C'est une activité spécifique durant laquelle l'enfant sera invité à suivre une ou plusieurs consignes simples. Au fil du temps, ces consignes se feront de plus en plus précises en lien avec le développement et les capacités de l'enfant. Il n'y a bien évidemment aucune obligation de participation ou de résultat ! On va y retrouver :

- les activités manuelles : peinture, collage, dessin, gommettes, playmaïs
- les activités sensorielles : transvasement de semoule, sable magique, pâte à modeler, instruments de musique
- les activités sur table et cognitives : puzzles, lotos, memorys, colorino, tri, jeux de société
- les activités motrices et de découverte du corps : parcours de psychomotricité (modules, pierres de rives, obstacles), danse, rondes, relaxation
- les activités d'imagination et de langage: histoires, marionnettes

Les activités surtout manuelles sont le plus souvent orientées en suivant le déroulement de l'année : fêtes, saisons, moments forts...

Les enfants sont invités à participer au rangement du matériel, qui fait partie de l'activité.

Le lieu et le temps consacrés à la totalité de l'activité sont donnés par la professionnelle : une activité (au sens large) a un début, un milieu et une fin et l'adulte s'assure que ces moments sont clairement définis pour l'enfant.

L'enfant est toujours libre d'y participer ou non, de quitter l'activité quand il le souhaite, de simplement observer, de faire autre chose tant que cela n'en gêne le bon fonctionnement.

L'enfant a également toujours la possibilité de ne « rien faire », se poser, se reposer, faire une pause, rêver...

3. JEUX EXTÉRIEURS

La crèche possède un jardin clos, moitié pelouse/moitié sol dur, avec un emplacement de sol souple et agrémenté de jeux d'extérieur (toboggans, petite structure, cabane) ; pour jouer dehors, les enfants ont également des vélos, des porteurs, des ballons, des jouets (camions, pelles).

L'équipe souhaite aménager un jardin pédagogique dès ce printemps (cf les temps forts).

La sortie dans le jardin est proposée dès que le temps et l'encadrement le permettent. Pour sortir, les enfants doivent avoir une tenue et matériel adaptés à la saison : bonnet, bottes et manteau chaud en hiver, bottes de pluie si nécessaire, casquette et crème solaire en été.

Les plus grands sont invités à prendre leurs affaires dans leur casier et à essayer de s'habiller eux-mêmes ; les plus petits peuvent sortir également par temps sec et notamment être installés sur le sol souple sans danger sur eux (avec un tapis), ou sur un porteur sécurisé, dans une poussette, un transat, dans les bras de l'adulte...

Il est également possible de promener les non-marchants en poussette dans le village : l'équipe a choisi de commander des poussettes à 4 places afin d'en faire profiter le maximum d'enfants ; les plus grands peuvent aussi se promener, en donnant la main à un adulte. Les promenades sont l'occasion de nommer ce que les enfants voient, ramasser des éléments naturels (feuilles mortes, marrons), découvrir le monde extérieur.

IV. LES TEMPS FORTS

1. L'ÉVEIL CORPOREL

L'éveil corporel est une séance d'activités en mouvement, ludiques, adaptée aux tout-petits. Ouvert aux enfants de 12 mois à 3 ans. Les séances sont diversifiées, sécurisantes et toujours basées sur la réussite de l'enfant.

Le principe général des séances d'éveil corporel est le développement de l'enfant et son épanouissement. En effet, à travers divers apprentissages (sensoriel, moteur...) les enfants vont se découvrir et découvrir le monde extérieur. Toutes les activités proposées apportent un lot d'enrichissement aux enfants.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant en le laissant évoluer à son rythme.
- Développer les capacités sensorielles de l'enfant tel que la vue, l'ouïe et le toucher.
- Développer les capacités motrices de l'enfant comme ramper, courir, sauter...
- Maîtriser son corps : l'enfant apprend à connaître les différentes parties de son corps, à prendre conscience de son corps, à utiliser son corps dans l'environnement, à créer du mouvement avec son corps.
- Utilisation de l'imaginaire pour mettre en confiance les enfants, développer leurs capacités de compréhension et s'ouvrir sur le monde extérieur.
- Favoriser la liberté d'expression, le développement de l'imaginaire et du sens artistique à travers des temps d'expression libre à consignes ouvertes ou fermées, des pas dansés sur des comptines...
- Favoriser le développement du langage en mettant en place des verbes d'action (lancer, viser, cacher, empiler...) et en enrichissant le vocabulaire à travers un imagier selon la thématique de séance.

• LES ACTIONS

Présente toutes les deux semaines, une demi-journée), l'animatrice sportive de la Communauté de Communes prend les enfants par petit groupe de 4-5 maximum dans une salle d'activités libérée pour l'occasion, afin de leur dispenser la séance d'éveil corporel. Un membre de l'équipe de la structure peut l'accompagner.

Les séances sont variées et très appréciées des enfants qui sont fiers de montrer au reste du personnel ce qu'ils ont appris et pu faire avec leur corps pendant l'éveil corporel.

A l'issue de l'éveil corporel, un échange entre le personnel de l'établissement (dont l'infirmière) et l'animatrice sportive permet d'évaluer les comportements, les progressions, mais aussi les facilités, les difficultés que rencontrent les enfants.

• UNE SÉANCE TYPE

Préparation de la salle : pendant que l'équipe du multi-accueil accueille les enfants, l'animatrice sportive prépare la salle, installe le matériel nécessaire à l'activité.

Mise en route : l'animatrice sportive va chercher les enfants par petit groupe de 3, 4, ou 5 maximum puis les emmène dans une autre salle pour l'animation.

Rituel de début : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui explique la thématique et le déroulement de la séance à travers une petite histoire courte, des images, une chanson...

Le corps de séance : 2, 3 activités ludiques de 4, 5 minutes chacune ou chaque enfant s'exprime selon les consignes données par l'animatrice sportive.

Exemples : jeu de mime et d'imitation, jeu de courses, jeu de balles, jeu d'apposition, jeu de construction, parcours de motricité...

Retour au calme : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui propose une dernière activité pour se calmer, se détendre.

Rituel de fin : revenir sur la séance avec les enfants, demander leur ressenti avant de repartir rejoindre leurs camarades et changer de groupe.

2. L'HEURE DU CONTE

Depuis Novembre 2020, l'accueil des classes à la bibliothèque étant suspendu en raison de la crise sanitaire, Sabrina, agent de la bibliothèque Intercommunale Marie Marvingt situé à Bayon se déplace pour partager un moment de lecture et d'histoires avec les enfants des cinq multi-accueils du territoire.

Elle intervient une à deux fois par mois dans chacune d'entre elle. Les jours sont fixés les mardis et jeudis matin en fonction d'un calendrier bien défini. L'intervention se fait par groupe de 3 et dure 15 à 20 mn. Divers supports sont utilisés comme les livres, le kamishibai et les tapis lecture. Les histoires **font appel à leur imagination et aident au développement du langage de l'enfant**. Il découvre de nouveaux mots, ainsi que les lettres, les formes et les couleurs et même les textures.

Ainsi, chaque enfant peut bénéficier de ce temps calme et captivant d'histoires.

En plus d'animer ce temps d'histoires, Sabrina ne lit pas seulement les livres aux enfants, elle favorise la participation de l'enfant en utilisant des livres à clapet, à toucher. Les enfants peuvent manipuler les livres ou même venir toucher le tapis lectures.

3. LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL

Habituellement, lors des fêtes, les familles sont invitées à participer à la vie de la structure. La situation sanitaire actuelle nous en empêche depuis un an, cependant nous continuons de fêter avec les enfants les événements importants qui ponctuent l'année. La structure sera décorée en lien avec le thème, avec des éléments de décoration et les créations des enfants lors d'activités manuelles.

Nous y associons le plus possible les parents : choisir un déguisement pour leur enfant, connaître le déroulement de la journée de fête, recevoir une photo, un bricolage...

Les différents moments fêtés :

- La fête des citrouilles (Halloween) : code couleur des vêtements en orange et vert, repas spécial tout orange, jeu de quilles fantômes rigolos, memory citrouilles
- Saint Nicolas / Noël : repas à thème, distribution de chocolat, accueil d'une conteuse pour un petit spectacle, équipe « décorée » d'un petit accessoire de fête, activités en

lien (sapins, bottes) et cadeaux pour les parents (boule à accrocher avec photo de leur enfant)

- Epiphanie et Chandeleur : dégustation de galette et de crêpes, activités sur le thème ; dès que cela sera à nouveau possible (en raison de la situation sanitaire), les enfants participeront à l'élaboration d'une galette et de la pâte à crêpes
- Carnaval : journée déguisée, memory Le cirque, chamboule-tout, lancer de balles, ballons, musique, beignets pour le goûter, expo photo Les p'tits clowns
- Pâques : création d'un panier, ramassage des chocolats, activités sur le thème

Les enfants réalisent également un petit cadeau à offrir pour la fête des mères et la fête des pères ; il n'y a cependant pas d'obligation. Pour les plus petits, l'équipe prépare généralement un petit cadre photo.

4. LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE

Dans les multi-accueils de la CC3M, une sortie de fin d'année est programmée et a généralement lieu au mois de juin. Elle concerne les enfants qui quittent le multi-accueil pour faire leur rentrée scolaire au mois de septembre.

Elle est pensée et organisée en équipe, en lien avec le projet éducatif de la structure. Jusqu'à présent les parents étaient sollicités afin d'accompagner les enfants ; elle n'a pas pu avoir lieu l'an passé en raison de la situation sanitaire.

C'est un moment de partage, de découverte en dehors du cadre et du quotidien de la crèche. Elle permet aux enfants, de faire de nouvelles expériences, d'apprendre, de s'amuser et tout ceci entre copains.

En bref, passer un bon moment et créer des souvenirs avant une nouvelle grande étape !

Quelques exemples des sorties réalisées les années précédentes :

- au parc Ste Croix à Rhodes
- à la ferme EARL de la Lorraine à Benney
- au Ménil St Michel à Flavigny

D'autres sorties peuvent également avoir lieu durant l'année, en fonction des moyens humains, financiers, des opportunités et des projets en cours.

5. LE SPECTACLE DE NOËL

Chaque année, un spectacle est proposé pour les enfants au moment des fêtes de Noël. Il peut s'agir :

- D'un spectacle dans une salle des fêtes proposé pour plusieurs crèches de la CC3M suivi d'un petit goûter
- D'un spectacle plus intime proposé dans chaque structure (conte, marionnettes...)

Ce sont des moments magiques et festifs pour les enfants, à partager avec leurs parents et les professionnelles de la crèche. C'est aussi l'occasion pour les enfants de découvrir la culture de la danse, de la chanson, de la musique, de s'ouvrir vers de nouveaux horizons.

6. LE JARDIN PÉDAGOGIQUE

L'équipe souhaite mettre en place un jardin pédagogique ; sa mise en œuvre (jardinières ou pleine terre) est actuellement en cours de réflexion. Il concerne les enfants de 2/3 ans.

• OBJECTIFS

- Favoriser l'autonomie de l'enfant en le responsabilisant
- Permettre à l'enfant la découverte des 5 sens :
 - le toucher : manipulation, plantation cueillette
 - la vue : observer le développement de plantes, leur couleur, les insectes qui gravitent autour
 - l'odorat : sentir la terre, les fleurs, les plantes
 - l'ouïe : écouter les bruits de la nature : insectes, vents dans les feuilles
 - le goût : la dégustation
- Sensibiliser l'enfant au rythme des saisons
- Favorise les échanges entre les enfants, les familles et l'équipe
- Développer la motricité fine : arroser, semer les graines, enlever les mauvaises herbes
- Procurer de la fierté et du plaisir de voir les plantes pousser et les montrer à papa et maman

• MOYENS HUMAINS

- L'équipe de Frimousse
- Les services techniques de la communauté de communes

• MOYENS FINANCIERS

- budget pour l'achat de terreau, graines, plants et matériels de jardinage

• ACTIONS

- Les enfants du multi-accueil manipuleront la terre et planteront des graines et des plants, arroseront, récolteront les fruits et légumes avec l'aide des professionnelles ; ils pourront rapporter leur récolte à la maison
- Des activités d'éveil sont proposées aux enfants autour du potager : lecture, activités manuelles, chansons

V. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ

1. ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS

A l'arrivée dans la structure, les parents donnent à l'équipe les informations sur la santé, l'état général de leur enfant. S'il n'est pas en forme, a eu de la fièvre, une maladie particulière, l'équipe prend en note et surveille plus particulièrement cet enfant.

Au cours de la journée, l'état général de l'enfant peut se détériorer ou s'améliorer. Si l'enfant présente des signes d'hyperthermie (fièvre) tels que les yeux brillants, les joues rouges, le front chaud... Sa température est vérifiée à l'aide d'un thermomètre auriculaire. Chaque enfant a un embout personnel. Si la température de l'enfant est à 38°, l'enfant est découvert et hydraté. Sa température est ensuite régulièrement vérifiée pour suivre son évolution. Si cette dernière augmente avec ou sans symptôme(s) associés les parents sont informés.

Si la température est supérieure ou égale à 38,5° un membre de l'équipe appelle alors les parents pour les informer de l'état de l'enfant afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent prendre un rendez-vous chez un médecin, venir chercher l'enfant un peu plus tôt lorsque cela est possible. Il leur sera demandé leur accord pour administrer du doliprane suspension. Ce dernier sera donné par une auxiliaire de puériculture et sera adapté au poids de l'enfant (une ordonnance du médecin de l'enfant est nécessaire ainsi que l'autorisation écrite des parents). Une feuille de température est remplie en deux exemplaires, un pour les parents et un pour la crèche.

Passer une journée dans le bruit, avec les copains qui jouent, pleurent, rien n'est pas toujours facile lorsqu'un enfant est malade. Au cas par cas, nous apprécions donc le bien-être de l'enfant pour discuter avec son parent de sa prise en charge. Les parents peuvent aussi appeler en cours de journée pour se tenir informés de l'évolution de la santé de leur enfant.

La liste des maladies à éviction est inscrite dans le règlement intérieur.

2. MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE

Une infirmière est présente en alternance sur les cinq multi-accueils de la CC3M. Elle est joignable par téléphone par les différentes équipes si elles ont besoin d'un avis ou conseils médicaux sur une situation précise.

Elle organise les visites médicales obligatoires pour les enfants de moins de 4 mois qui entrent au multi-accueil avec le médecin de crèche et le parent.

Elle garantit la sécurité et le bien être des enfants.

Elle gère des éventuelles urgences qui surviendraient sur le multi-accueil : réaction allergique, plaie profonde, chute sur la tête...

Elle forme le personnel et les enfants aux bonnes pratiques en termes d'hygiène : lavage des mains, lavage des dents...

Elle fait la liaison avec les parents et peut être amenée à échanger avec eux sur la prise en charge d'un souci de santé concernant leur enfant: difficulté de sommeil, difficulté de transit.

Elle organise et veille à la mise en place d'un PAI (Projet d'accueil individuel) lorsqu'il se révèle nécessaire.

Elle élabore des protocoles d'urgences et de prévention et anime des temps d'échange sur des thèmes paramédicaux avec la collaboration de partenaires : médecin, orthophoniste, psychologue...

Elle crée des outils pour le suivi de problème spécifique qui touche certain enfant: suivi du transit, suivi de l'alimentation.

Elle aide l'équipe pour l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap en participant au travail effectué en amont pour que toutes connaissent les spécificités de l'enfant et l'accueillent dans le respect de son rythme, de son identité et de ses besoins propres.

VI. LA PEDAGOGIE BIENVEILLANTE

A l'occasion de la réouverture après les congés d'été en août 2020, une grande partie de l'équipe de Frimousse a été renouvelée : c'est l'occasion de redémarrer sur les mêmes bases avec des valeurs et un projet commun.

La pratique bienveillante est la pédagogie choisie pour la mise en œuvre du projet éducatif, mais aussi comme base des relations avec les familles et entre les professionnelles.

Une partie de l'équipe a été formée aux pratiques bienveillantes, notre souhait est de permettre cette formation à l'ensemble des professionnelles (formation individuelle ou journée collective, cela reste à déterminer).

Les réunions d'équipe sont l'occasion de partager nos connaissances et expériences dans ce domaine.

L'accent est mis sur le repérage des douces violences, ces gestes quotidiens qui paraissent anodins mais qui peuvent être source de mal-être pour l'enfant : les identifier pour ne plus les pratiquer et les remplacer par les outils de la pédagogie bienveillante : l'accueil des émotions, le non-jugement, l'écoute empathique, la verbalisation, la valorisation, l'attitude positive, la cohérence...